



Traité Avoda Zara

Michna 6 - Chapitre 4

עבודה זרה שהניחיה עובדיה בשעת שלום, מותרת; ובשעת
מלחמה, אסורה. בימוסיות של מלכים הרי אלו מותרין,
מפני שמעמידן אותן בשעה שהמלכים עוברין.

L'idole que les adoreurs ont délaissée, si c'est pendant une période de paix, elle est permise, [mais celle qui a été abandonnée] pendant la guerre reste interdite. Les piédestaux [d'idoles] pour les rois restent permis, car ils ont été érigés seulement pour le passage des rois.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions